

Le livret de l'Adhérent.e !



**Confédération paysanne de
l'Ardèche**

Présentation

La Confédération paysanne est un syndicat agricole à vocation générale, représentatif au niveau national. Créé en 1987, la Confédération paysanne est issue d'un regroupement de plusieurs organisations, succédant notamment en Ardèche au groupe local des Paysans Travailleurs

La Confédération paysanne est actuellement présente dans 94 départements, y compris les départements d'outre-mer, et dans **22 régions**. Chaque syndicat départemental est souverain dans ses choix mais fédéré aux niveaux régional et national.

Enfin, la Confédération paysanne est membre fondatrice du réseau international de la Via Campesina et de sa branche européenne (ECVC).

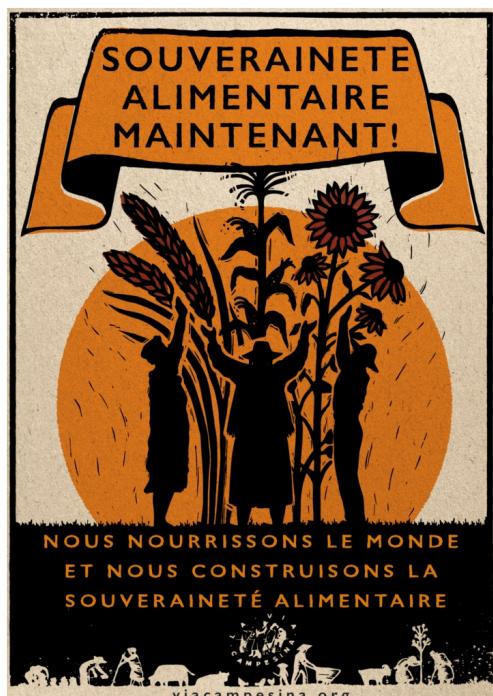
Depuis 1987, les militants et militantes se battent au nom de la Confédération paysanne sur les territoires pour la défense des droits, du revenu, de l'autonomie et de l'avenir des paysans. Ce combat syndical s'inscrit dans la volonté de soutenir une agriculture créatrice d'emplois, de dynamique des territoires, d'une alimentation de qualité et respectueuse de son environnement. C'est pourquoi ses militants sont mobilisés au quotidien, sur leurs fermes, dans leurs départements, au niveau national et international, contre les dérives d'une agriculture industrielle et contre les politiques qui la soutiennent.

La Confédération paysanne de l'Ardèche se bat depuis plus de 30 ans pour :

- une agriculture qui rémunère les paysannes et les paysans et améliore les conditions de travail
- une agriculture qui relocalise les productions, les approvisionnements, la vente de produits
- une agriculture qui produit une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre
- une agriculture qui prend soin des animaux et de l'environnement
- une lutte de tous les jours pour la souveraineté alimentaire selon la définition de la Via Campesina

Les paysannes et paysans de la Confédération paysanne de l'Ardèche sont à l'origine de nombreuses installations agricoles et de nombreux projets collectifs parmi lesquels les 1ers magasins de producteurs ou les 1ères CUMA de transformation du département.

• Nombre des sujets portés historiquement par la Conf' sont devenus ce qu'est maintenant une grande partie de l'agriculture ardéchoise dont la grande majorité des installations agricoles se fait en AB et/ou possède au moins 1 production valorisée par une transfo sur la ferme (fromage, crème de châtaigne, ...)



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La "Souveraineté alimentaire" est définie pour la 1ère fois en 1996 par la Déclaration de Rome de la Via Campesina. La souveraineté alimentaire désigne le DROIT des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers.

La souveraineté alimentaire inclut :

> **la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population**, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terre à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM (organismes génétiquement modifiés) pour le libre accès aux semences, et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.

> **Le droit des paysan(e)s à produire des aliments** et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui et comment le produit.

> **le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix, des prix agricoles liés aux coûts de production** : c'est possible à condition que les Etats ou Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.

> **la participation des populations aux choix de politique agricole**.

> **la reconnaissance des droits des paysannes**, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation .

A quoi sert la Confédération paysanne de l'Ardèche ?

Défendre

les paysannes et les paysans de l'Ardèche

• Défense individuelle

- écoute et accueil de tout.e paysan.ne syndiqué ou non
- accompagnement syndical face aux problèmes rencontrés au quotidien (PAC, foncier, aides, contrôles, sanitaire...)
- accompagnement juridique par les bénévoles du Comité d'Actions Juridique (CAJ)

• Défense collective

- mobilisations syndicales
- procédures judiciaires
- Interpellation et organisation de rencontre avec des élu.es et administrations
- Formations syndicales

• Organisation et production de la réflexion politique servant à la défense syndicale

- Groupes de travail thématiques (en Ardèche mais aussi aux échelons régional et national !)
- Production de documents de synthèse
 - Propositions d'amendements législatifs

Informer

• Les adhérent.es de la Conf' Ardèche

- Lettre des paysan.nes d'Ardèche mensuelle papier
- Newsletter hebdomadaire pour une meilleure réactivité face à une actualité très rapide
- Le journal "Ardèche paysanne" (1 à 2 N° par ans)
- Campagnes Solidaires: le journal national de la Conf dont l'abonnement est proposé avec l'adhésion

• TOU.TES les paysannes et paysans d'Ardèche

- Site Internet : <https://conf07.fr/>
- Réseaux sociaux: la Conf' Ardèche est présente sur Facebook (@ConfederationPaysanneArdeche) et Twitter (@ConfPaysanne07)
- Presse ardéchoise : Communiqués de presse / interventions médiatiques

Représenter

les paysannes et les paysans de l'Ardèche

Dans les instances départementales grâce à notre représentativité gagnée lors des élections à la Chambre d'agriculture

- Chambre d'agriculture (3 élu.es)
- CDOA: Commission d'Orientation Agricole (attribuant notamment les aides à l'installation DJA)
- CDCFS: Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage traitant des problématique de chasse et des dégâts de gibiers
- CDI: Commission Départementale d'Indemnisation suite aux dégâts de gibiers
- CDPENAF: Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers statuant sur les documents d'urbanisme et es demandes de construction en zones agricoles
- CLI: Comités Locaux à l'Installation
- CODIT: Commission Départementale Installation - Transmission
- COTECH EAU: Comité Départemental Technique de l'Eau traitant des demandes de mise en place d'ouvrages d'irrigation
- Comité Grands Prédateurs définissant les esures de protection et les indemnisation face à la prédateur des loups en Ardèche
- REGAIN: Cellule sociale ardéchoise associant Chambre d'agriculture et assistant.es sociaux MSA
- CCBR: Commission Consultative des Baux Ruraux définissant les barèmes départementaux des fermages

Promouvoir et développer l'agriculture paysanne

• Accompagnement des installations agricoles et des transmissions de fermes grâce au travail de l'ADDEAR

• Organisation d'évènements agricoles

Fête annuelle de l'Agriculture paysanne, fermes ouvertes, Salon à la ferme, journées thématiques ...

• Mise en valeur et soutien aux initiatives locales paysannes

Marchés, magasins de producteurs, groupes d'échanges, dynamiques collectives sur un territoire,

• Relais des activités et actions des associations du réseau INPACT Ardèche

Agribio, Civam, Afocg, Addear, Solidarité Paysan, Réseau des AMAP, Nature et Progrès, Accueil Paysan, Terre de Liens

Faire vivre le réseau paysan et être solidaires

Entre paysannes et paysans

- Organisation de rencontres locales CONVIVIALES
7 groupes locaux démarrent afin de se connaître localement, de pouvoir faire des choses ensemble et s'entraider plus facilement en cas de besoin
- Caisse financière de solidarité
entamée au moment de la lutte contre l'obligation de puçage électronique, cette caisse a déjà servi au soutien de plusieurs paysan.nes en difficulté
- Appels à chantiers collectifs

Solidarité avec les autres luttes des mouvements sociaux

participation à des intersyndicales élargies, au collectif "Plus Jamais Ca", à des manifestations et mobilisations sociales autour des valeurs de justice sociale et de solidarité et de fraternité...

Autres Représentations

- MSA Ardèche/ Drôme / Loire
Suite aux élections de 2020, la Conf' Ardèche a 8 élu.es MSA
- SAFER Ardèche
la Conf' Ardèche possède un siège au comité départemental SAFER
- TPBR
7 assesseurs des Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux ardéchois (Annonay, Privas et Aubenas) ont été désignés sur proposition de la Confédération paysanne Ardèche (4 titulaires et 3 suppléants)

ATTENTION : La Conf' est l'expression de ses adhérent.es et non pas celle d'un petit groupe d'élu.es qui décideraient pour les autres !

Les réunions des collectifs départementaux sont ouvertes à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent

La Conf' Ardèche en Chiffres

300

nombre de paysannes et paysans adhérents en 2020 sur le seul département de l'Ardèche

Le nombre d'adhérent.es a été multiplié par 3 en 15 ans !

Les paysannes et paysans qui adhèrent à la Confédération paysanne de l'Ardèche sont répartis

- sur tout le département
- dans toutes les productions végétales et animales
- de tous horizons : issu.es de famille agricole ou « Hors cadre familial »

50

nombre record de nouveaux paysan.nes adhérent.es en 2021 à la Conf' Ardèche !

37%

score de la Confédération paysanne de l'Ardèche lors des dernières élections à la Chambre d'agriculture (Janvier 2019).

Cette représentativité est injustement écrasée par le mode de scrutin de ces élections nous octroyant seulement seulement 3 élu.es sur 40 à la Chambre d'agriculture.

15

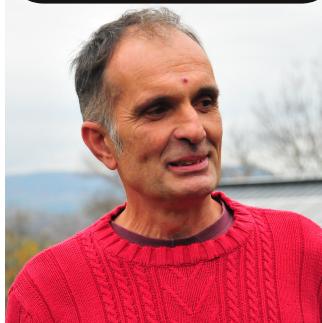
La Confédération paysanne de l'Ardèche c'est un collectif départemental d'une quinzaine de paysan.nes élus en AG qui s'occupent du quotidien et un maillage du territoire qui permet d'intervenir partout et sur tous les sujets agricoles.

Nous prêtons une attention très forte à la constitution d'un collectif mixte, représentant les différents territoires et productions

Paroles de porte-parole

Carole Pouzard, Pierre-Yves Maret et Thomas Méry sont les 3 co-porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche depuis Avril 2020

Pierre-Yves



« Je suis producteur de fruits depuis 20 ans sur une ferme de 6 ha dont 3 en châtaigniers, le tout certifié en agriculture biologique. Je vends une partie de ma production localement et l'autre à des grossistes.

Dès mon installation, j'ai adhéré à la Confédération Paysanne et je dois dire que ça m'a beaucoup aidé. Mon projet ne correspondait aux critères classiques. Etre syndiqué (à la Conf') m'a permis de rencontrer des gens qui comme moi ne voulaient pas devenir des producteurs de matières au plus bas prix mais vivre de leur métier avec un lien sociale et écologique à leur territoire. Le projet d'agriculture est un projet vivant que chaque militant peut faire avancer, être à la Conf' c'est un cheminement.

En 2020, je suis devenu co porte-parole, c'est venu comme ça, c'était le moment. Je suis content de pouvoir le faire, c'est un nouveau moment de partage dans cette aventure humaine. En plus nous sommes trois pour assurer cette tâche, ce qui nous permet d'être soudés.»

« Je suis installée depuis une douzaine d'années à Aubignas avec mon mari. Nous élevons 50 chèvres en pâturage libre sur 24ha, et nous transformons tout en fromages. Nous faisons 4 marchés autour de la ferme et livrons également à 4 restaurants.

Je suis à la Confédération Paysanne parce que j'aime ce métier (élever, transformer, vendre et donner du plaisir mais aussi préserver, valoriser, transmettre, anticiper...) mais il y a trop de dérives et d'injustice. Changer de modèle agricole est impératif, donc promouvoir une agriculture paysanne est la solution et j'y contribue avec la Conf'.

Au fil du temps, je suis passée de sympathisante à militante en rentrant au collectif départemental où chaque mois, nous travaillons pour un projet agricole commun et d'intérêt général.

C'est motivant de travailler sur des sujets locaux (défense des terres agricoles et des paysannes et paysans, l'installation et la transmission, l'eau, les sangliers...) mais aussi nationaux et européens (Pac, mesures de bio sécurité pour les porcs, les pesticides...). Ça donne du sens.

Depuis plus de 30 ans, en Ardèche, la Conf' fait un gros travail de résistance, de proposition et d'accompagnement, et il faut que ça continue. Nous sommes 3 porte-parole au sein d'un collectif d'une quinzaine de paysan.nes, c'est rassurant de prendre des décisions collectivement et nous pouvons rester paysans et militants. »

Carole Pouzard



Thomas Méry



« Installé depuis 2010 en GAEC avec mon épouse sur la ferme de Pisse Renard à St Etienne de Serre, nous récoltons des châtaignes que nous transformons en divers produits (crèmes, farine, sirops...) ainsi que des petits fruits en confitures , nous élevons un petit troupeau de moutons de race locale pour la viande que nous vendons en direct

Je suis devenu militant à la confédération Paysanne car conscient des aberrations du système capitaliste et libéral, cette organisation syndicale est la seule structure qui propose une réelle alternative réaliste et concrète pour construire une société plus humaine, plus juste et plus écologique.

De plus, par l'action locale et la défense de nos voisins paysans-nes, je me sens utile dans mon territoire tout en participant à un mouvement d'ampleur national et international au sein de la via campesina.

La confédération paysanne de l'Ardèche a fait le choix de faire porter sa parole par trois personnes afin de ne pas exposer une personnalité mais bien de porter un message collectif dans lequel l'agriculture paysanne s'inscrit dans un projet de société centré sur l'humain et le vivant face aux industries et à l'agrobusiness. nous ne lâcherons rien. »

L'ADDEAR 07 c'est quoi ?

L'ADDEAR est l'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural. Elle travaille en Ardèche à l'accompagnement de porteuses et porteurs de projet agricole ainsi que de paysannes et de paysans dans la transmission de leur ferme.

Cette association travaille avec la Confédération paysanne de l'Ardèche pour permettre le développement d'une agriculture paysanne sur le territoire. Les deux structures sont liées statutairement, les prises de décision importantes sont partagées. L'ADDEAR 07 fonctionne avec un Conseil d'administration composé de membres élu.e.s lors de l'Assemblée Générale et avec 2 salariées (Eve Saymard et Elisa De Meredieu)

En tant qu'adhérent.e de la Conf' vous êtes automatiquement adhérent.e à l'ADDEAR 07, une partie de votre adhésion à la Conf' valant pour adhésion à l'Addear.

Les activités de l'ADDEAR 07 en 2020 en quelques chiffres

- 190 nouveaux porteurs et porteuses de projets accueilli.e.s dans leur démarche d'installation au travers d'entretiens téléphoniques ou de rendez-vous physiques, en collectif ou en individuel (129 en 2019).
- Une dizaine de paysan.ne.s accueilli.e.s lors d'un premier entretien pour échanger sur la transmission de leur ferme.
- 14 formations collectives autour de la thématique de l'installation (chiffrer son projet, choisir ses statuts, trouver du foncier, s'associer...) ou de la transmission (11 en 2019).
- 1 projet avec le Conseil Départemental de l'Ardèche : Le projet « Ferme en Transition » dont l'ADDEAR est le partenaire agricole, notamment pour l'accompagnement de communes.
- 8 fermes ouvertes organisées, dont une partie dans le cadre de la Semaine de l'Installation-Transmission paysanne 2020
- 15 annonces de foncier (à vendre, à louer, à transmettre, ...) publiées sur la page annonces du site de la Confédération paysanne de l'Ardèche et sur le site régional de l'ARDEAR.

L'ADDEAR (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) de l'Ardèche vous accompagne dans la conception de votre projet, dans le développement de votre activité agricole ou dans la transmission de votre ferme.

Nous accompagnons TOUS les porteurs et porteuses de projet et encourageons l'installation en agriculture paysanne. Nous soutenons notamment l'installation « créative », « hors-cadre » et « progressive ». Pour cela, nous nous appuyons sur une mosaïque d'acteurs complémentaires.

Nos valeurs sont celles de l'agriculture paysanne : autonome, solidaire, respectueuse de l'environnement et de l'Homme, créatrice d'emplois et intégrée au territoire.

- CAJ : Comité d'Action Juridique

Spécificité du réseau Conf' (ex Rhône-Alpes), ces comités d'action Juridiques ont démarré en 2005 : il s'agit d'accompagner les paysan.nes face à des problèmes JURIDIQUES via l'intervention de bénévoles !

Procédure d'accompagnement intégrant le demandeur dans la résolution de son conflit.

1 Permanence / mois

Possibilité pour les membres du CAJ de représenter les demandeurs au TPBR

AMI.ES DE LA CONF'

Tous les ans qqs dizaines de citoyen.nes font un don à la Conf' Ardèche et reçoivent ainsi toutes les infos de notre syndicat permettant ainsi de faire le lien entre nos luttes et le soutien nécessaire de la société !

= DON LIBRE

INPACT Ardèche

réseau de 9 associations coopérant et travaillant ensemble pour une agriculture Citoyenne et territoriale :

Agribio 07, ADDEAR 07, FDCIVAM 07, Nature et Progrès, Solidarité Paysan 07/26, AFOCG 07/26, Terre de Lien, réseau AURA des AMAP, Accueil Paysan

La principale action depuis 8 ans : le Semaine de l'Installation-Transmissiion Paysanne qui se déroule en Octobre

Campagnes Solidaires

Présentation du magazine



Un cocktail pétillant !

Par la Confédération paysanne de l'Ardèche.

Issue d'une filiation militante remontant aux Paysans Travailleurs des années soixante-dix, la Confédération paysanne de l'Ardèche s'est développée en cherchant à trouver son équilibre entre la défense au quotidien des paysannes et des paysans et le plaisir de militer ensemble, collectivement. Certes, nous aimons nous retrouver et faire la fête, mais tout ce que nous entreprenons est mené avec rigueur et conviction. Retour sur la dernière décennie chez les « chevelu.es » !

La Conf' Ardèche avance sur ses quatre pattes bien solides : la défense des paysan.nes (actions, conseil, représentation dans les instances départementales), le développement agricole, notamment à travers l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (Addear), l'action juridique et le lien avec les mouvements sociaux (collectifs de résistance aux gaz de schiste, au puçage, au Ceta, à l'état d'urgence, engagement à Attac...).

La Conf' Ardèche est aussi partie prenante des choix politiques de la Confédération paysanne régionale. Ainsi, il y a une dizaine d'années, la Conf' anciennement Rhône-Alpes, a initié un programme de dynamique syndicale qui reposait sur la responsabilisation des adhérent.es :

- au niveau financier, pour une appropriation collective et pour rechercher la plus grande autonomie possible;
- au niveau de notre communication, à travers un travail régional sur nos outils internes et externes;
- ou par des actions collectives comme le développement de Comités d'action juridique dans tous les départements de la région. Ces CAJ sont des associations qui apportent un appui juridique et humain aux paysan.nes et ruraux dans une démarche collective et participative⁽¹⁾.

Chacun de ces volets a fait l'objet de travaux collectifs et de formations, l'échelon

Carte d'identité

4700 : C'est le nombre de fermes dans le département, pour 8 200 actifs permanents. Plus d'un tiers de ces fermes ont au moins un produit vendu en circuit court.

9 : L'Ardèche est le 9^e département français en nombre de fermes bio (716).

36 : Les paysannes et paysans de l'Ardèche produisent 36 % de la production nationale de châtaignes. Parmi les autres productions importantes, les fruits (cerises, abricots et framboises...), le lait de chèvre (notamment pour fabriquer le fameux Picodon), le miel, la viande et le vin.

67 : 67 % du département est en zone de montagne.

270 : La Confédération Paysanne de l'Ardèche, c'est 270 adhérents en 2017, dont 30 % d'adhérentes !

régional permettant d'unir nos forces et de confronter des initiatives très différentes grâce à la richesse de notre diversité.

Puis nous avons amplifié l'effet impulsé régionalement en lançant notre propre campagne d'adhésion : en multipliant les contacts directs (appels téléphoniques, contacts sur les marchés) ; en portant une attention particulière à l'accueil ; en communiquant par la publication (fréquente mais pas régulière) d'un journal, *Le Paysan ardéchois*, par une lettre d'information mensuelle aux adhérent.es et un courriel d'info hebdomadaire. Nous participons aussi à de nombreux événements (foires, tables rondes, Castagnades – les fêtes annuelles de la châtaigne...) en toute cohérence : interventions dans les débats, vente de repas et produits paysans accessibles à tous.tes... Cela permet à la fois de se construire une notoriété et de souder l'équipe.

Par souci d'intégration, nous avons également mis en place des formations syndicales à notre échelle, sur l'« histoire de la Conf' », ou un stage de dynamique syndicale grâce aux principes de l'éducation populaire.

On organise nos propres moments festifs (bals, soirées débats) et des événements locaux pour échanger en toute convivialité (pique-nique, accueil d'élu.es sur une ferme). La fête départementale annuelle du syndicat se déroule chaque fois dans un village différent.

Tout cela permet d'offrir aux nouveaux adhérent.es autre chose que la perspective de réunions parfois ennuyeuses. C'est un travail de longue haleine mais qui porte ses fruits : en 15 ans, nous sommes passé.es de 110 à 270 adhérents.

Le collectif d'animation départemental, qui rassemble une douzaine de personnes, se réunit chaque mois. La priorité est de laisser sa place à chacun.e. Mais rien n'est jamais gagné et il faut rester vigilant. Pour motiver les adhérent.es à participer, on a mis en place des réunions décentralisées : en Ardèche, on compte plus les virages et les heures que les kilomètres ! Les adhérent.es s'investissent à différentes échelles : représentations dans les institutions départementales (Safer, Commission départementale d'orientation agricole, Direction départementale des territoires, quatre élu.es à la chambre d'agriculture...), implication dans le syndicat à tous les échelons, jusqu'au... au comité de publication de Campagnes solidaires !

Notre dynamique est aussi liée à l'investissement de notre animateur depuis 12 ans, ce qui facilite le suivi et la maîtrise des dossier et des contacts.

La Confédération paysanne d'Ardèche est ainsi forte de sa diversité, du respect mutuel entre « jeunes et anciens », « néo et paysans de souche » : un cocktail pétillant ! ■

(1) www.comite-action-juridique.fr/accueil

Entretien à quatre voix

Qu'est-ce qui vous a amené.es à adhérer et à vous investir à la Confédération paysanne ?

Carole – J'y suis venue par des rencontres, notamment un prof de BPREA⁽¹⁾ très engagé qui nous disait qu'un autre monde était possible, puis lors de mon stage d'installa-

tion en Ardèche. Ensuite, par ma participation aux luttes : en 2000, j'étais à Millau pour le procès du démontage du chantier du Mac Do. Je me suis rendue compte que toutes les injustices paysannes sont intolérables, et je me suis dit : « Si un jour je suis paysanne, je serai à la Conf' ! »

David – J'ai toujours baigné dans un milieu familial engagé. Dès mon arrivée en Ardèche en 1980, j'ai côtoyé des Travailleurs paysans. La première action à laquelle j'ai participé concernait la défense d'un paysan à Lamastre pour le droit à la terre. J'ai longtemps suivi le syndicat sans m'y investir beaucoup. Je me suis plus engagé quand mes filles sont parties au collège.

.../...



Pique-nique en août 2016 d'adhérent.es de la Confédération paysanne d'Ardèche. « *Un syndicalisme joyeux* », comme le résume David Loupiac, le porte-parole du syndicat départemental.

.../...

Véro – Mon premier contact avec la Conf', c'était la fête du syndicat de la Drôme, voisine, avec des interventions sur les semences et les OGM. L'ambiance et la passion des débats m'ont motivée à adhérer. Je suis allée à l'assemblée générale de la Conf' de l'Ardèche juste après, puis je me suis engagée au collectif d'animation départemental, puis au comité national...

Céline – Pour ma première installation en Gaec, on demandait chacun.e une Dotation jeune agriculteur (DJA) pour un projet en location d'une collectivité territoriale. Un agriculteur notable du coin, qui était opposé à la politique de cette collectivité, était venu voter contre notre demande de DJA. La Conf' nous a défendu.es et, grâce à elle, nous avons obtenu nos DJA. Aujourd'hui je suis impliquée au niveau départemental pour soutenir les installations.

Qu'est-ce qui vous motive le plus dans cet engagement collectif ?

Carole – La défense collective de notre travail, de l'agriculture paysanne en général. Nous faisons un métier utile; pourtant, nous sommes souvent « décriés », confondus avec l'agriculture intensive et malmenés par l'administration. Je n'aime pas l'injustice – face à la Pac, à la prédatation, aux zonages, au système administratif – et je ne peux pas rester les bras croisés !

Véro – La dimension collective, humaine et sociale propre à la Conf'. Je ne vois pas l'intérêt de défendre un système où l'humain a disparu. La Conf' permet de comprendre tout ce qui se passe dans et autour du milieu paysan, à tous les échelons.

David – Une cohérence globale dans ce qu'on porte à travers le syndicat. Même si on est minoritaires dans les instances représentatives, par exemple à la chambre d'agriculture, j'ai à cœur de porter cette voix avec les autres car c'est là qu'on peut faire entendre nos différences.

Céline – Contribuer à ce qu'il y ait plus de paysan.nes qui s'installent et moins de fermes qui partent à l'agrandissement. En Ardèche, l'Addear connaît aujourd'hui un franc succès auprès des porteurs et porteuses de projets et des cédant.es.

Quels sont vos meilleurs moments à la Conf' ?

Carole – En décembre 2016, nous avons occupé les jardins des Tuilleries, à Paris, avec des brebis, pour faire entendre notre voix face aux attaques de loups. Sous la tente, la nuit avec tout le monde, c'était fou ! C'était ma première fois à Paris. Petit à petit, des paysan.nes de partout nous rejoignaient. Faire des actions extraordinaires et y arriver, c'est motivant !

Véro – La campagne contre les OGM à l'été 2007. Des paysan.nes avaient découvert

deux champs de maïs transgéniques à Lussas. Avec d'autres associations, on avait organisé une grande marche de quatre jours. Campements, conférences, faux référendum qui s'était terminé en brûlant l'urne... C'était l'imagination au pouvoir ! Chaque jour pendant le mois d'août, on faisait la « une » du *Dauphiné libéré*, le quotidien local.

Céline – La fête pour les 30 ans de la Confédération paysanne, en août 2017, en Charente. Après huit heures de route à se marrer, à se perdre et à refaire le monde. On avait monté une petite scène de théâtre sur la place des paysannes dans l'agriculture et dans le syndicalisme. Je revois à la fin de notre atelier un chapiteau plein de poings levés entonnant en chœur l'hymne du Mouvement de libération des femmes.

David – La mobilisation pour le procès de 10 Faucheurs volontaires d'OGM, à Valence et à Grenoble, en 2003. On avait créé l'Organisation des grilleurs de marrons (OGM), avec un grilloir ambulant qui existe encore aujourd'hui ! Il y a aussi l'ambiance des réunions du collectif départemental : c'est parfois dur de faire une heure de route le soir pour s'y rendre, mais on ne regrette jamais. Toute cette diversité dans la convivialité, ça fait l'étincelle du syndicat. La Conf', c'est un syndicalisme joyeux ! ■

(1) Brevet Professionnel Responsable d'exploitation agricole

Les 10 principes de l'agriculture paysanne

La production d'une alimentation de qualité accessible à toutes et tous, finalité de la souveraineté alimentaire, et l'existence de paysannes et de paysans nombreux nécessitent donc un projet global : celui d'agriculture paysanne. Il comprend 10 principes fondamentaux.

N° 1 Répartir les volumes et les moyens de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

L'industrialisation de l'agriculture et la concentration des exploitations qui l'accompagne incitent à produire toujours plus par actif, et réduit le nombre de paysannes et de paysans.

Le développement des uns se fait donc au détriment des autres. Le droit à produire est à la fois un droit au travail et un droit au salaire, revenu du travail. Afin de permettre l'accès au métier au plus grand nombre, de pérenniser des petites fermes, le partage des volumes et des moyens de production est un principe fondamental prioritaire face aux agrandissements de fermes déjà trop grandes.

L'Etat est responsable, il doit réguler la taille des ateliers et des fermes, et assurer le caractère rémunérateur des marchés agricoles.



N° 2 Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs

L'agriculture paysanne repose sur la solidarité. Chaque paysanne ou paysan du monde est, pour tous les autres, une « autre paysanne ou paysan du monde ».

Une politique agricole qui prône l'agressivité sur les marchés mondiaux pour les productions où son territoire est excédentaire instaure la compétition entre paysannes et paysans du monde, donc à terme la disparition d'une grande partie d'entre eux.

Lutter pour la souveraineté alimentaire ici ne peut se faire qu'en la respectant là-bas. Cette dernière se base sur deux règles majeures :

* **Le droit de chaque paysanne, chaque paysan, à l'intérieur de chaque État, de participer à la production et à la sécurité alimentaire du pays.**

* **Le droit de chaque peuple, de chaque territoire, de chaque État du monde, d'organiser sa souveraineté alimentaire et de protéger son agriculture.** Ce pourquoi les processus démocratiques sur les questions agricoles et alimentaires doivent être renforcés.

Il s'agit donc d'orienter la production agricole des pays dans l'objectif de nourrir les populations locales et non de viser la conquête de marchés internationaux. Ces droits sont incompatibles avec les règles de l'OMC et de nombreux autres accords de libre échange (Tafta, Ceta, APE...).

N° 3 Respecter la nature et le climat

Pour produire, l'agriculture utilise les éléments du milieu naturel : l'eau, le sol, l'air, la biodiversité. Ces éléments, qui constituent le socle du travail des paysannes et des paysans, sont le bien de tous. Ils ne sont pas la propriété d'une génération de paysannes et de paysans. Les éléments naturels doivent être préservés, afin d'assurer la pérennité de leur utilisation par les générations futures. « On n'hérite pas la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants », disait St Exupéry.

Le respect de la nature se réalise aussi dans une complémentarité agriculture/élevage sur les territoires, et dans l'établissement de liens Hommes/animaux éthiques qui veille aux bonnes conditions de traitement des animaux tout au long de leur vie.

Enfin, la réalité du changement climatique et la menace qu'il représente pour nombre d'espèces végétales et animales, ainsi que pour de nombreux agrosystèmes sur l'ensemble du globe, nécessitent une réflexion majeure sur l'émission de gaz à effet de serre par les pratiques agricoles et leur capacité à stocker du carbone.

N° 4 Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

La production agricole nécessite de mettre en œuvre un certain nombre de ressources : le sol, l'eau, l'énergie, le travail, le capital, l'espace. Un certain nombre de ces facteurs sont abondants et renouvelables, d'autres sont rares et non renouvelables. L'agriculture paysanne vise à mettre en valeur les premiers et économiser au maximum les seconds.

Par exemple, le travail humain, s'il est effectué dans des conditions socialement acceptables, est une ressource abondante, tandis que la substitution du travail en capital exige une grande quantité d'énergie souvent non renouvelable.

Pour servir l'intérêt général, les conditions d'utilisation des ressources rares, en particulier l'affectation des sols, tout comme celles des ressources abondantes et renouvelables, doivent être définies en conformité avec le projet de souveraineté alimentaire. L'efficience énergétique, laissée pour compte du développement industriel, doit être mieux prise en compte pour orienter les systèmes de production.

N° 5 Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

Chaque citoyen a le droit de connaître le processus d'élaboration d'un produit alimentaire depuis les intrants achetés, ses conditions de production, les étapes de sa transformation jusqu'à sa commercialisation. Cette exigence de transparence s'applique à chaque maillon de la chaîne d'élaboration d'un produit, quelle que soit la production ou la filière.

Cependant, cette nécessaire transparence ne doit pas être un motif pour s'émanciper de normes protectrices de l'environnement ou de la santé des travailleurs et des travailleuses, qui sont garantes de la transparence. Il est indispensable d'élaborer des normes de moyen interdisant les pratiques ou produits néfastes pour la santé ou l'environnement.



N° 8 Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

L'agriculture n'est pas et ne doit pas être considérée comme un monde en dehors de la société. Pour être viable et socialement acceptable, l'activité agricole doit être partie prenante de la vie économique et sociale. Par les relations privilégiées que l'agriculture entretient avec le milieu naturel, elle peut être un lieu d'accueil, d'insertion et d'équilibre du territoire.

Pour participer au dynamisme de la vie locale et du milieu rural, les paysannes et paysans doivent mettre en œuvre des partenariats avec les autres secteurs d'activité. Au même titre que l'agriculture paysanne ne peut être hors sol, elle ne peut être hors territoire. Ainsi, les espaces de décision agricole (chambre d'agriculture, Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture - CDOA, Safer...) doivent être ouverts aux citoyens et citoyennes du territoire pour qu'ils et elles puissent influer sur l'orientation de l'agriculture locale. Et de nouveaux lieux de démocratie sur les questions agricoles et alimentaires doivent être ouverts sur les territoires.

N° 6 Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits pour tout le monde.

La qualité d'un produit résulte de son mode de production : taille d'atelier, niveau d'intensification, semences et races choisies, modes d'élevage et de culture, utilisation des intrants, conditions de transformation et de stockage. Les qualités sanitaire et nutritionnelle ne sont pas subjectives. Au contraire, elles doivent être officiellement reconnues et vérifiables par chaque citoyen et chaque citoyenne. Pour ce faire, des obligations de résultat doivent être privilégiées à des normes de moyens qui incitent aux investissements. Elles doivent être souples sur les moyens, construits par les paysannes et les paysans, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de qualité sanitaire suivant l'organisation et le dimensionnement des ateliers.

Certaines démarches de signes de qualité apportent des garanties intéressantes sur les modes de production. Cependant, le projet d'agriculture paysanne défend que l'ensemble de la production agricole augmente ses standards de qualité, pour le bien être de chacun. Des politiques d'accès pour tous et toutes à ces standards de qualité doivent être pensées afin de sortir l'ensemble de la production et de la consommation alimentaire d'une dynamique d'industrialisation.

N° 7 Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.

L'autonomie est à la fois la capacité d'être maître de ses choix et la possibilité d'exercer cette capacité.

L'autonomie de la paysanne, du paysan repose sur son autonomie décisionnelle. Celle-ci détermine son autonomie technique et économique.

L'autonomie n'est pas l'autarcie. L'autarcie mène à l'isolement. Elle va à l'inverse l'intégration des paysannes et des paysans dans les territoires, et mène à terme à leur disparition. Au contraire, l'autonomie repose sur le partenariat et la complémentarité entre les productions, les paysannes et paysans, les régions agricoles, les acteurs locaux, la société.

Les collaborations et les projets collectifs sont au cœur de l'agriculture paysanne : ils doivent être soutenus et reconnus.

Les méthodologies d'accompagnement, de formation et d'animation des techniciens agricoles sont à même de répondre à cette nécessaire autonomie des exploitations agricoles. Elles doivent structurer le fonctionnement de l'ensemble du secteur du conseil agricole, trop souvent basé sur des démarches descendantes conduisant à imposer des pratiques au service des filières. Les projets de recherche participatifs et collaboratifs doivent être privilégiés, au service de l'autonomie des paysans.

N° 9 Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

Les populations animales et végétales, extrêmement diversifiées, appartiennent au patrimoine de l'humanité. Cette biodiversité doit être préservée, transmise et enrichie :

* **Pour des raisons historiques.** Une histoire de la vie qui s'est enrichie au fil des générations doit se poursuivre. Au même titre que la terre, nous devons d'enrichir la biodiversité pour ceux qui nous suivent.

* **Pour des raisons économiques.** Certaines des variétés et des espèces sont particulièrement adaptées à la diversité des territoires et des sols, et apporteront des réponses aux défis du changement climatique. L'introduction d'OGM, quelle que soit la technique d'obtention, est à bannir vu les risques que cela représente pour le reste de la biodiversité.

L'utilisation et le développement de semences paysannes et de races locales, au cœur des pratiques des paysannes et des paysans, doit être facilitée et encouragée par les politiques publiques.

N° 10 Raisonner toujours à long terme et de manière globale.

C'est dans la globalité que l'on arrive à tenir compte des dimensions sociale, économique et environnementale de l'agriculture paysanne. Si une de ces dimensions manque, ce n'est plus de l'agriculture paysanne. L'agriculture paysanne correspond à l'ensemble de ces dix principes, car ces principes sont interdépendants. Chacun d'eux pris isolément n'est pas l'agriculture paysanne.

Chaque principe est une condition nécessaire, mais non suffisante de l'agriculture paysanne.



Photos de luttes /AG / Fêtes ... de ces dernières années!

FEUILLE VOLANTE AVEC LES CONTACTS

Afin de pouvoir en renvoyer une TOUS LES ANS sans avoir à renvoyer le livret

- Collectif Conf
- Admin ADDEAR
- Bénévoles CAJ
- Représentants Conf^l dans les commissions départementales